

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 AVRIL 2014

Délibération n° D-2014-187

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 23/04/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 06/05/2014

Personnel non titulaire - Recrutement d'un chef de projet
informatique à la DSIT commun avec la CAN

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Amaury BREUILLE.

Secrétaire de séance : Dominique SIX

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Ressources Humaines

Personnel non titulaire - Recrutement d'un chef de projet informatique à la DSIT commun avec la CAN

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La CAN et la Ville de Niort vont mettre en œuvre un projet mutualisé portant sur la dématérialisation des flux comptables : le Protocole d'Echange Standard électronique (PESV2). Ce protocole entre l'ordonnateur et le comptable permettra la dématérialisation des pièces comptables (titres de recettes, mandats de dépenses), des pièces jointes et signatures électroniques associées. Il vise à remplacer, à terme, les protocoles actuels de transmission de flux variés.

L'arrêté du 3 août 2011 modifiant l'arrêté du 27 juin 2007, portant application de l'article D. 1617-23 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique impose une mise en place de ce protocole d'échange au 1^{er} janvier 2015.

Ce projet lourd et complexe nécessitera des moyens dédiés et notamment un chef de projet informatique pour coordonner l'ensemble des étapes nécessaires à cette évolution, qui comprend notamment :

- l'organisation du transfert des données ;
- les travaux de fiabilisation des informations transmises ;
- la réalisation de tests de conformité et de transmission de flux avec pièces justificatives ;
- la réalisation de tests de signature électronique des bordereaux récapitulatifs.

Pour cela, il convient de recruter temporairement pour une durée de 1 an maximum, conformément à l'article 3 1° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée, un chef de projet mutualisé Ville de Niort – CAN, employé à hauteur de 50% par la Ville et 50% par la CAN et rémunéré par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens ou ingénieurs territoriaux.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget prévisionnel 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- créer un poste temporaire de chef de projet informatique à temps non complet à 50 % pour une durée de un an.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE